



CENTRE AFRIQUE MANAGEMENT SCHOOL GROUPE

Professionnalisme - Responsabilité - Fidélité

Avenue CONJUGO – dans les locaux de l’Ecole Inter-Etats de Douane à côté du Lycée des Martyrs)
5^{ème} ARRD. - BP. 1191 Bangui RCA –

Email: cours.camschool@gmail.com Site: www.supdecocamschool.org –

E-learning: www.elearningcamschool.moodlecloud.com – 75 31 76 22/ 72 15 03 72/ 75 70 14 66/ 72 53 27 92

Arrêté n°005/MESRS/DIRCAB/CMESR/DGESR/DES/SOAFES.13 du 14 août 2013

Réf : 091 /UB/CAMSCHOOL/AG/ 2021

DECISION PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

L’AMINISTRATEUR GENERAL,

Vu l’ordonnance n°72.040 du 12 mai 1972 autorisant la création d’Etablissements privés laïcs ;
Vu le Décret n°72.147 du 13 mai 1972, fixant les modalités d’application de l’ordonnance n°72.040 du 12 mai 1972 autorisant la création d’Etablissements privés d’enseignements ;
Vu l’arrêté n°079 du 09 Octobre 2009 portant conditions d’ouverture des établissements privés d’enseignements supérieur en République Centrafricaine ;
Vu la décision n°132/MESRS/DIRCAB/DGESR/DES/SOAFES du 20 Décembre 2011, portant autorisation provisoire d’ouverture d’un établissement privé d’enseignement supérieur « Centre Afrique Management School Group » ;
Vu la décision n°001/CAMSCHOOL/AG.11 du 05 décembre 2011, portant adoption des statuts de CAMSCHOOL ;
Vu la décision n°002/CAMSCHOOL/AG.11 du 05 décembre 2011, portant adoption du livre des procédures de CAMSCHOOL ;
Vu l’arrêté n°005/MESRS/DIRCAB/CMESR/DGESR/DES/SOAFES.13 du 14 août 2013 portant autorisation d’ouverture d’un établissement privé d’enseignement supérieur dénommé « Centrafrique Management School » ;
Vu la décision n° 089/UB/CAMSCHOOL/AG/ 2021 du 15 Octobre2021, portant création d’un Comité Scientifique et Pédagogique (CSP) au sein de CAMSCHOOL ;
Vu la décision N° 090 /UB/CAMSCHOOL/AG/ 2021 du 15 Octobre2021 portant Statut du Comité Scientifique et Pédagogique (CSP) ;

DECIDE :

Article 1er : Est nommé comme Président du Conseil Scientifique et Pédagogique de Centre Afrique Management School :

- **Docteur GUEREZEBANGA Gaétan ;**

Article 2 : La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à partir de la date de sa signature.

Fait à Bangui, le 15 Octobre 2021

